

**Arrêté n° 2024-PREF/DCPPAT/BUPPE/ 128 du 26 mars 2024
instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS)
sur la commune de BONDOUFLE**

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-6 et L. 125-7, R. 125-41 à R. 125-48,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles R. 151-53 et R. 153-18,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de Préfète de l'Essonne,

VU le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de sous-préfet hors classe, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF-DCPPAT-BCA-075 du 4 mars 2024 portant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu,

VU le courrier du 23 avril 2019 transmettant au maire de BONDOUFLE pour avis, le projet de création de SIS,

VU l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols effectuée par courrier du 16 novembre 2020,

VU la consultation du public entre le 16 novembre 2020 et le 15 janvier 2021,

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 12 janvier 2024 proposant la création de SIS sur la commune de BONDOUFLE,

VU l'avis favorable du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques de l'Essonne émis lors de sa séance du 25 janvier 2024,

CONSIDÉRANT que les activités exercées par diverses sociétés sur le territoire de la commune sont à l'origine de pollution des sols et/ou des eaux souterraines,

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols,

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – CRÉATION

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés sur la commune de BONDOUFLE :

- SIS n°91SIS07200 relatif au site ALLTUB
- SIS n°91SIS07351 relatif à une parcelle de terrain derrière le site FERELEC

Les fiches descriptives et les cartes graphiques sur les sols sont annexées au présent arrêté.

ARTICLE 2 – INFORMATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site <http://www.georisques.gouv.fr>

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme de la commune de BONDOUFLE.

ARTICLE 3 – NOTIFICATION ET PUBLICITÉ

Le présent arrêté sera notifié au maire de BONDOUFLE et transmis pour information au Président de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

Il sera affiché pendant un mois en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne.

ARTICLE 4 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente décision peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le Tribunal administratif de Versailles, par voie postale (56 avenue de Saint-Cloud, 78011 Versailles) ou par voie électronique (<https://www.telerecours.fr>), dans les deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

ARTICLE 5 – EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne, le Maire de BONDOUFLE, la Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile de France et la Directrice Départementale des Territoires de l'Essonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Olivier DELCAYROU

Site

Nom usuel : Parcelle mitoyenne de la société Ferelec

Adresse : - Z.I. LA MARINIÈRE

Commune principale : BONDOUFLE (91086)

Activité :

Code - Libellé NAF : Non renseignée

Date de début : Non renseignée

Date de fin : Non renseignée

Classification SIS

Code métier : SSP00048970101

Description :

Le terrain objet du SIS jouxte le site de la Société FERELEC, spécialisée dans le traitement de surface des métaux et qui est toujours en fonctionnement depuis 1975. Le 21 février 1983, à un déversement accidentel de produits de traitement de surface des métaux a provoqué une pollution des sols et de la nappe. Les sondages de reconnaissance des sols et de la nappe superficielle effectués en 1991 sur le terrain voisin, ont mis en évidence la contamination des sols en particulier par du chrome, ainsi que la contamination des eaux souterraines par des métaux. Une dépollution des sols et de la nappe superficielle a été réalisée de 1995 à 2011: une pollution résiduelle en zinc est présente sur ce terrain.

Observations: Diagnostic Initial Étape A, janvier 2000, P2.99.051.0

Diagnostic Initial Étape B, 11 Déc 2000, P2.00.045.0

Rapport de L'inspection des Installations Classées, 24 Nov 2003

Fiches inspection complétées, 12 NOV 2012

Documents Classification SIS



Plateforme de gestion des données relatives aux risques de pollution des sols

Instruction (Actions de l'administration)

Date de début : Non renseignée

Date de fin : Non renseignée

Origine : Information par un tiers

Date présumée de la pollution : Non renseignée

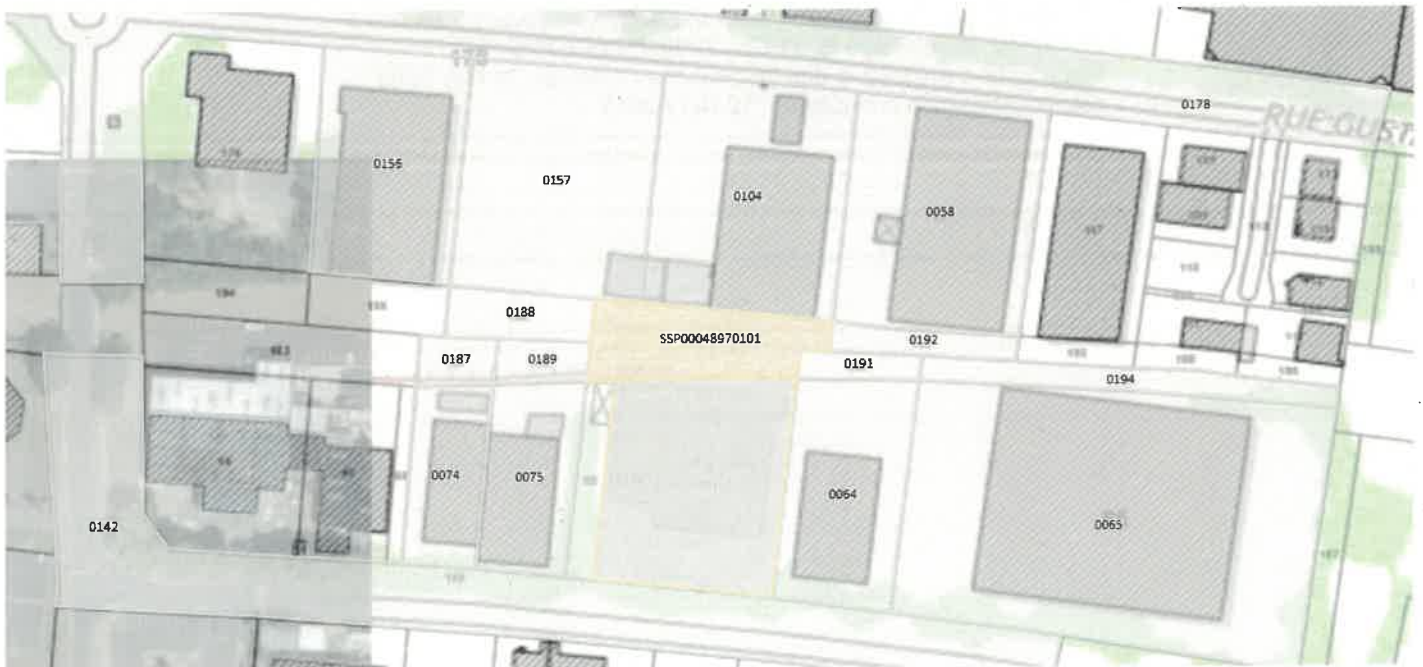
Description : Le terrain objet du SIS jouxte le site de la Société FERELEC, spécialisée dans le traitement de surface des métaux et qui est toujours en fonctionnement depuis 1975. Le 21 février 1983, à un déversement accidentel de produits de traitement de surface des métaux a provoqué une pollution des sols et de la nappe. Les sondages de reconnaissance des sols et de la nappe superficielle effectués en 1991 sur le terrain voisin, ont mis en évidence la contamination des sols en particulier par du chrome, ainsi que la contamination des eaux souterraines par des métaux. Une dépollution des sols et de la nappe superficielle a été réalisée de 1995 à 2011: une pollution résiduelle en zinc est présente sur ce terrain.

Observations: Diagnostic Initial Étape A, janvier 2000, P2.99.051.0
Diagnostic Initial Étape B, 11 Déc 2000, P2.00.045.0
Rapport de L'inspection des Installations Classées, 24 Nov 2003
Fiches inspection complétées, 12 NOV 2012

Plan cartographique

Numéro des parcelles : 190

Coordonnées du centroïde : Long. :2.377, Lat. :48.621



Site

Nom usuel : ALLTUB

Adresse : 2 - RUE CHARLES DE GAULLE

Commune principale : BONDOUFLE (91086)

Activité :

Code - Libellé NAF : Non renseignée

Date de début : Non renseignée

Date de fin : Non renseignée

Classification SIS

Code métier : SSP00048710101

Description : Le site a accueilli une société de fabrication d'emballage en aluminium (tubes) jusqu'à sa cessation d'activité définitive le 25 avril 2014. Le mémoire de cessation d'activité comprenant un diagnostic de la qualité des sols a fait l'état d'un spot de pollution en HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) sous un enrobé, mais montre néanmoins que le site est compatible avec un usage futur de type industriel.

Observations: Mémoire de cessation d'activités, ZCH/MEM/10.2318/06-2014/V1

Evaluation du risque de pollution-Phase 1, ZCH/10.2318/02-2014/V2

Evaluation du risque de pollution-Phase 2, ZCH/10.2432/05-2014/V1

Documents Classification SIS

Instruction (Actions de l'administration)

Date de début : Non renseignée

Date de fin : Non renseignée

Origine : Information par un tiers

Date présumée de la pollution : Non renseignée

Description : Le site a accueilli une société de fabrication d'emballage en aluminium (tubes) jusqu'à sa cessation d'activité définitive le 25 avril 2014. Le mémoire de cessation d'activité comprenant un diagnostic de la qualité des sols a fait l'état d'un spot de pollution en HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) sous un enrobé, mais montre néanmoins que le site est compatible avec un usage futur de type industriel.

Observations: Mémoire de cessation d'activités, ZCH/MEM/10.2318/06-2014/V1

Evaluation du risque de pollution-Phase 1, ZCH/10.2318/02-2014/V2

Evaluation du risque de pollution-Phase 2, ZCH/10.2432/05-2014/V1

Plan cartographique

Numéro des parcelles : 203, 164

Coordonnées du centroïde : Long. :2.386, Lat. :48.622

